ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations des combats de 1940

Question écrite n° 47809

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la célébration du 70e anniversaire du débarquement de Provence. En 1944, ce débarquement permettait la libération de la Provence en deux semaines tandis que, parallèlement, la nouvelle de l'avancée des troupes alliées dans le sud de la France remontait jusqu'à Paris, ce qui marquait le début de l'insurrection de la capitale. Près de 35 000 soldats nazis avaient ainsi été capturés lors de cette opération tandis que les pertes des forces alliées s'élevaient à 933 tués et un peu moins de 4 000 blessés. Il y a vingt ans, à l'occasion du cinquantenaire du débarquement, des cérémonies avaient été organisées sur les plages de Provence et l'ensemble des drapeaux et étendards des unités ayant participé à ce débarquement étaient présents lors du défilé sur les Champs-Élysées. Cette année, le Gouvernement semble vouloir commémorer uniquement le débarquement en Normandie. Il lui demande en conséquence quelles sont les célébrations prévues cette année pour honorer le débarquement de Provence et s'il est prévu que les unités ayant participé au débarquement défilent lors du défilé du 14 Juillet.

Texte de la réponse

Si le débarquement du 6 juin 1944 en Normandie constitue un évènement majeur dans le processus de libération de la France, celui du 15 août 1944, avec vingt-deux pays, dont vingt d'Afrique, qui y prirent part et participèrent ensemble aux combats de la libération du territoire national, mérite également d'être commémoré à hauteur du symbole qu'il représente. Le 15 août 2014 figure ainsi au programme de cette année commémorative avec une manifestation d'envergure qui se déroulera sur la côte varoise. Elle devrait être présidée par les plus hautes autorités françaises, à laquelle seront notamment invités les représentants de ces pays qui ont contribué au succès de ce débarquement. Cette manifestation dont la forme et la dimension sont actuellement à l'étude, sera l'occasion d'exprimer la reconnaissance de la France à ces combattants venus d'horizons lointains pour la libérer. S'agissant de la présence, dans le défilé du 14 juillet, d'unités ayant participé au débarquement de Provence, il doit être précisé que les unités mises à l'honneur à cette occasion sont traditionnellement des unités militaires contemporaines qui se sont distinguées sur des théâtres d'opération récents, même si, en 2014, ce défilé sera aux couleurs du Centenaire de la Première Guerre mondiale et rassemblera soixante-douze pays, pour célébrer la mémoire des combattants de la Grande Guerre.

Données clés

Auteur : M. Olivier Audibert Troin
Circonscription : Var (8e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47809
Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Anciens combattants

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE47809

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 janvier 2014, page 580
Réponse publiée au JO le : 25 mars 2014, page 2792